

Grâce à Rottner, 2 mois de prison pour mon chef : il a osé citer Clemenceau !



Commission Permanente du 19 juin 2020 - Rapport 20CP-1277

La Région Grand Est rebaptise le lycée Colbert de Thionville au nom de « Rosa Parks » :
Jean Rottner serait-il en train de céder à la dictature de l'émotion initiée par les Traoré et l'extrême gauche sur fond de racialisme ?

► **Le groupe RN vote CONTRE**

 **Rassemblement National**
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Dire qu'il y a encore des gens qui ne croient pas en la justice de leur pays ! Et pourtant, un homme de 75 ans, par ailleurs avocat et président de Riposte Laïque, donc mon chef, vient d'être condamné par le tribunal de Strasbourg à 2 mois de prison avec sursis, et près de 3 000 euros d'amende, de frais de justice et de dommages et intérêts.

MULHOUSTIENNE

Entrepreneur vendait en toute discrétion

« Cet homme a eu un parcours chaotique, une mère qui l'a abandonné, un père en prison », plaide M^{me} Véronique Dupré, pour la défense. « Il a arrêté l'école à 13 ans et est illettré. Il a passé des années dans la rue, à faire des petits boulots, et ce n'est qu'avec difficulté qu'il a pu passer un diplôme et monter son autoentreprise. Il savait que [vendre de la drogue] n'était pas une solu-

tion. Le mettre en prison ne le fera que retomber dans ses errements ! »

Le tribunal condamne le Régusheimois à vingt-quatre mois de prison, dont douze avec un sursis probatoire durant deux ans. La peine ferme sera aménagée sous la forme d'une détention à domicile sous surveillance électronique.

Alain CHEVAL

PROVOCATION AU CRIME

Le directeur d'un site internet condamné après une plainte de Jean Rottner

Le directeur du journal en ligne ripostelaïque.com - un site internet d'extrême-droite - a été reconnu coupable de provocation non suivie d'effet au crime ou délit par moyen de communication au public par voie électronique au préjudice de Jean Rottner, jeudi, par le tribunal correctionnel de Strasbourg.

Le 19 juin 2020, le site avait mis en ligne un article intitulé : « Le traître Jean Rottner rebaptise un lycée Colbert du nom de Rosa Parks ». Ses deux rédacteurs masqués derrière un pseudo y avaient notamment écrit : « En temps de guerre, Clemenceau expliquait que les traîtres méritaient 12 balles dans la peau. »

Le président de la région Grand Est avait déposé plainte quelques jours plus tard. Entendu par la police, le directeur du site avait assu-

mé la responsabilité de la publication, mais en refusant de donner les identités des auteurs de l'article.

Lors de l'audience, le procureur Gilles Bourdier a constaté que cet « ancien avocat aujourd'hui à la retraite » a agi « en toute connaissance du droit ». D'autant qu'il « a déjà été condamné "postérieurement" pour des infractions au droit de la presse ». Pour le magistrat, « une personnalité fragile aurait pu se sentir justifiée » par les écrits à « commettre un acte de violence sur l'élu ».

Guy Sebag, 75 ans, a été condamné à deux mois de prison avec sursis et 1 000 € d'amende. Il devra également payer 1 000 € à la partie civile au titre de son préjudice moral et 729,20 € au titre du préjudice matériel, à savoir les frais d'huissier.

Céline LIENHARD

Un mo blessé

Un accident s'est produit après-midi peu avant 15h, sur la RD430, à Raedersheim, qui circulait seul sur la sortie vers la D4b direction Guebwiller. Le véhicule a chuté au sol. La victime, âgée d'une quarantaine d'années, a été transportée en ambulance au centre hospitalier de Mulhouse par le Smur de M...

apol

Condamné le 15 mars 2022, l'assises du Bas-Rhin a prononcé une peine de réclusion criminelle à perpétuité de vol avec circonstance aggravée commise sous l'impulsion de Chekatt et participation de malice. Le condamné s'est violemment opposé au verdict et s'était écrié : « Je suis un terroriste et fier de l'être ! Je ne fais que faire l'apologie de l'islam pour outrager la religion musulmane ! »

Jugé devant la cour d'appel de Colmar, le condamné a fait appel de sa condamnation. Le président de la cour a déclaré : « Le condamné a fait appel de sa condamnation. Il a demandé à être libéré. Il a demandé à être libéré. Il a demandé à être libéré. »

Dép

RHIN

Les employeurs et les pompiers la nouvelle médaille

Qu'a-t-il bien pu faire pour cela ? Quelque chose de très grave : comme directeur de publication, il a autorisé la publication d'un article où les auteurs, évoquant ce qu'ils considéraient comme une trahison de Jean Rottner et de toute la région Alsace, avaient évoqué une célèbre phrase de Clemenceau évoquant le sort réservé aux traîtres, en temps de guerre.

[Le traître LR Jean Rottner rebaptise un lycée Colbert du nom de Rosa Parks !](#)

Une citation qui a ému le vaillant procureur de la République Gilles Bourdier, qui a d'abord inventé des précédentes condamnations de notre président qui n'existent pas. Cela commence mal. Mais surtout, il a vu dans la citation de Clemenceau une incitation, pour une « personne fragile », à passer à l'acte contre le malheureux élu Jean Rottner ! On devine ce qu'une telle jurisprudence pourrait entraîner dans le droit français, sur une liberté d'expression déjà bien mise à mal par un ensemble de lois toujours plus liberticides.



Rappelons d'abord ce qu'a engendré la simple plainte du LR Rottner. J'ai d'abord été interrogé une bonne heure par des

gendarmes, car il avait déposé plainte contre moi dans un premier temps. Puis j'ai subi un interrogatoire de 8 heures par des policiers, pour un ensemble de dossier, dont la plainte du nommé Rottner !

[J'ai été interrogé une heure à cause de Rottner : dans le Grand-Est, votez RN !](#)

J'avais, quelque temps après, subi un interrogatoire policier de 8 heures, mais le dossier Rottner, s'il avait été évoqué, n'avait pas été instruit ce jour-là.

[Hier, j'ai subi un interrogatoire policier pendant 8 heures](#)

Rappelons ensuite que le tribunal de Strasbourg est présidé par un magistrat, Thierry Ghera, qui a préféré, dès le premier jour du confinement, en toute illégalité, partir à 700 kilomètres de son lieu de travail, ce qui lui a valu la lourde sanction, par ses pairs, d'un... blâme ! J'ignore si c'est ce juge exemplaire qui a prononcé la sanction inique contre notre président, mais il est responsable de ce tribunal, et donc de tous les verdicts qui y sont émis.

<https://www.dna.fr/faits-divers-justice/2022/04/26/le-president-du-tribunal-est-sanctionne-par-un-blame-pour-abandon-de-poste-pendant-le-confinement>



Bien sûr, après un tel épisode, j'ai plus confiance que jamais en la justice de mon pays, et c'est pourquoi je ne doute pas que l'appel que fera le président Sebag, suite à ce verdict surprenant, sera entendu.

Mais en attendant, cela nous coûte encore des sous, alors que Rottner ne sortira pas un kopeck de sa poche, suite à sa plainte.

Voilà ce que disait, à l'occasion des 10 ans de Riposte Laïque, le dangereux multirécidiviste Guy Sebag. Aucune plainte des islamistes et autres faussaires de l'antiracisme. Mais critiquer un LR soumis aux racialisés et aux indigénistes, c'est bien plus grave !